

Programme d'accessibilité des établissements touristiques



Programme d'accessibilité des établissements touristiques

Objectifs du programme

- Favoriser l'accessibilité des établissements touristiques du Québec et de leurs services
- Financer et accompagner la transformation ou l'amélioration d'infrastructures et de services touristiques afin d'obtenir la cote « accessible » de Kéroul ou bonifier l'offre déjà accessible
- Encourager le tourisme responsable dans une perspective de développement durable
- Favoriser les solutions novatrices en matière d'offre touristique accessible pour tous

Établissements admissibles

- Établissements d'hébergement touristique
- Attraites et activités touristiques
- Lieux d'accueil et de renseignements touristiques
- Services touristiques
- Restaurants, localisés dans l'un des secteurs d'activités admissibles cités précédemment

Jusqu'à 80 % des dépenses admissibles!*

- **Infrastructure et aménagement extérieur**
Jusqu'à 100 000 \$
Objectif : rendre accessible ou bonifier une offre déjà accessible
- **Projet novateur (équipements ou activités)**
Jusqu'à 50 000 \$
Objectif : projet novateur visant à améliorer l'offre touristique accessible, acquérir des équipements adaptés ou mettre en place des activités accessibles
- **Projets collectifs**
Jusqu'à 300 000 \$

* Jusqu'à 90 % pour les Îles-de-la-Madeleine et les projets autochtones.

Kéroul, interlocuteur privilégié du ministère du Tourisme en matière d'accessibilité, a été mandaté pour administrer ce programme qui permet aux personnes ayant une incapacité un meilleur accès aux établissements touristiques.

www.paet.quebec

paet@keroul.qc.ca

514 252-3104



Québec 